

SÉMINAIRE DROIT DES AFFAIRES

Programme officiel

23 & 24
OCTOBRE
2025



LA PROTECTION DE L'ENTREPRISE :
ANTICIPER CERTAINES SITUATIONS À RISQUE

Avant-propos

Certaines situations de TPE/PME font courir à l'Entreprise un risque accentué de défaillance alors qu'elles ignorent souvent cette faiblesse intrinsèque.

Ce risque sera réduit si leur Avocat maîtrise les outils juridiques et judiciaires à sa disposition pour anticiper et gérer de telles situations, favorisant ainsi la pérennité de l'Entreprise.

Programme du jeudi 23 octobre

8h30 Accueil des participants

9h-12h30

L'Entreprise en croissance rapide - Maître Patricia LE MARCHAND, Avocate au Barreau de Paris et Maître François MERCIER, administrateur judiciaire

Bien que ses fondamentaux économiques soient bons, le développement accéléré de l'Entreprise accentue ses besoins de trésorerie, ce qui peut l'entrainer vers des décisions financières et juridiques contestables et la cessation de paiement.

Les mesures amiables et préventives mises en œuvre éviteront l'interruption d'activité en restructurant les finances de l'Entreprise dans un cadre juridique approprié.

12h30 -13h30 Pause déjeuner (Compris dans le tarif)

13h30-17h00

L'Entreprise sous dépendance économique - Maître Philippe MISSEREY, Avocat au Barreau de Poitiers

L'Entreprise exerce durablement son activité sous dépendance juridique (franchise - concession - délégation de service public etc.) ou sous la dépendance économique d'un client ou fournisseur.

En connaître les conséquences juridiques et financières permettra de réagir efficacement, notamment lorsque cette dépendance se manifestera par une rupture de la relation.

L'Entreprise vendue - Maître Frédéric TARDIVEL, Avocat au Barreau de La Rochelle

La vente de l'Entreprise constitue souvent une perte d'identité traumatisante pour la TPE/PME et une source de tension financière, son résultat étant mobilisé pour financer la reprise en réduisant l'investissement productif de l'Entreprise.

Les solutions juridiques appropriées peuvent favoriser la continuité de l'Entreprise, en atténuant le coût de la transmission et de son financement, et en anticipant les désaccords entre acteurs de la reprise si la tension financière devient excessive.



Programme du vendredi 24 octobre

8h30 Accueil des participants

9h00-12h30

Table Ronde : L'Entreprise confrontée aux difficultés de son dirigeant - Monsieur Frédéric CHEVALLIER, Procureur de la République - Maître Marie-Laetitia CAPEL, Mandataire judiciaire - Monsieur Michel D'HEROUVILLE, Commissaire aux comptes - Madame Martine JAMMET, Présidente APESA 86 (Aide aux entrepreneurs en souffrance aigüe) - Maître Marie-Aimée PEYRON, Avocate au Barreau de Paris

Entreprise et infractions pénales du Dirigeant : comment préserver la continuité de l'Entreprise ?
Entreprise et Burn-out du Dirigeant : comment accompagner le Dirigeant ?

12h30 -13h30 Pause déjeuner (Compris dans le tarif)

13h30 -16h00

L'Entreprise familiale - Maître Hervé OUVRARD, Avocat au Barreau de Poitiers et Maître Olivier DAIGRE, Notaire à Poitiers

L'Entreprise familiale (entre conjoints - enfants et parents - fratries - etc.) transpose à l'Entreprise les relations familiales de l'Entrepreneur de sorte que ses difficultés personnelles (divorce, décès, mésentente durable) peuvent compromettre l'Entreprise. Dans la famille, la transmission de l'Entreprise constitue aussi un événement particulier.

La continuité de l'Entreprise doit donc conduire à anticiper les difficultés familiales et à mettre en œuvre une organisation juridique appropriée à la transmission de l'Entreprise au sein de la famille, notamment par une réduction significative de son coût fiscal.



Informations pratiques

Inscriptions

Vous pouvez vous inscrire facilement depuis notre site avocats-ecoa.fr.



Où séjourner ?

Hôtel MERCURE Poitiers Centre ****

☞ 14, Rue Édouard-Grimaux - 05 49 50 50 60 - Environ 110€ la nuit

Hôtel Best Western Poitiers Centre Le Grand Hôtel ****

☞ 28, Rue Carnot - 05 49 60 90 60 - Environ 85€ la nuit

Hôtel IBIS Budget **

☞ 12, Bd Pont Achard - 05 49 88 48 18 - Environ 60€ la nuit

La Maison de Marc (chambres d'hôtes)

☞ 12, Rue Bourbeau - 06 18 54 68 99 - Environ 95€ la nuit

Tarif et prise en charge

Faites financer votre formation ! Bénéficiez d'une prise en charge à titre individuel par le FIF-PL ou utilisez le crédit d'impôt :

Tarif du séminaire* 14h formation continue	Crédit d'impôt**	Reste à charge après crédit d'impôt
395€ (déjeuners compris)	166.32 €	228.68 €

*Formation hors abonnement uniquement

**Tarif horaire du SMIC au 1^{er} janvier 2025 : 11,88 € brut - Plus d'infos sur notre site

Localisation du séminaire

Adresse : ECOA - 2 bis boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny à Poitiers



2 bis boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny
86000 POITIERS

05.49.88.88.24

formation.continue@avocats-ecoa.fr

www.avocats-ecoa.fr